

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi



\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE  
ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE**

\*\*\*\*\*



**AGENCE NATIONALE  
D'INSERTION ET DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE**



**PROGRAMME DE RESILIENCE  
DU SYSTEME ALIMENTAIRE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST  
(PRSA/FSRP)**

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA / FSRP-SN)**

**TERMES DE REFERENCE DE RECUTEMENT DES  
TROIS (3) SUPERVISEURS DE TRAVAUX DE  
REALISATION DES FERMES AU NIVEAU DES  
COOPERATIVES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES**

**SEPTEMBRE 2025**

## Table des matières

|              |                                                                            |          |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I.</b>    | <b>Informations sur le programme.....</b>                                  | <b>3</b> |
| <b>II.</b>   | <b>Objectifs de l'intervention de ANIDA.....</b>                           | <b>4</b> |
| <b>III.</b>  | <b>Consistance des travaux à suivre.....</b>                               | <b>4</b> |
| <b>IV.</b>   | <b>Localisation des sites concernés.....</b>                               | <b>5</b> |
| <b>V.</b>    | <b>Dépendance hiérarchique et fonction principale du superviseur .....</b> | <b>6</b> |
| <b>VI.</b>   | <b>Profil et expériences requis .....</b>                                  | <b>7</b> |
| <b>VII.</b>  | <b>Tâches et responsabilités .....</b>                                     | <b>7</b> |
| <b>VIII.</b> | <b>Durée et lieu de travail .....</b>                                      | <b>8</b> |

## PROFIL DE POSTE

### RECRUTEMENT DE 3 SUPERVISEURS CONTROLEUR DES TRAVAUX

#### I. Informations sur le programme

Le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA/FSRP-SN) vise à réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des populations et à améliorer la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest. L'approche régionale a pour objet de tirer parti des économies d'échelle, des effets d'entraînement, des synergies et complémentarités entre les pays de la région CEDEAO afin de mieux faire face aux défis et facteurs d'insécurité alimentaire de nature transfrontalière. Trois organisations assurent un rôle de coordination régionale sur les composantes du FSRP, sous la coordination générale de la CEDEAO : le Centre Régional AGRHYMET (CRA) du CILSS sur la composante 1, le CORAF sur la composante 2, et la CEDEAO sur la composante 3.

Afin d'augmenter structurellement la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, le FSRP se concentre sur trois leviers essentiels du système alimentaire, à savoir :

- Les services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires;
- La durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ; et
- L'intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce.

Le FSRP- Sénégal (FSRP-SN) est prévu sur une durée de 6 ans et un financement de 230 millions de dollars dont 200 millions de dollars US (US\$) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) dont 100 millions US\$ sur l'enveloppe nationale IDA et 100 millions US\$ sur l'enveloppe régionale IDA ainsi que 30 millions de dollars du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).

L'Objectif de Développement du Projet est « **d'Accroître la Préparation à l'Insécurité Alimentaire et d'Améliorer la Résilience des Systèmes Alimentaires au Sénégal** ». La zone d'intervention du FSRP-SN couvre toutes les quatorze (14) régions du Sénégal que sont : Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tamba, Thiès, Kédougou et Ziguinchor.

Les activités du Projet sont organisées autour de cinq (5) composantes :

- **Composante 1** : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires
  - **Sous-composante 1.1** : Améliorer les systèmes de prévention et de suivi des crises alimentaires
  - **Sous-composante 1.2** : Renforcer les services numériques d'hydrométrie et le conseil agricole pour les agriculteurs
- **Composante 2** : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire
  - **Sous-composante 2.1** : Consolider le système régional d'innovation agricole
  - **Sous-composante 2.2** : Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée des paysages
- **Composante 3** : Intégration régionale des marchés alimentaires & du commerce
  - **Sous-composante 3.1** : Faciliter le commerce à travers les principaux corridors et consolider le système de réserve alimentaire

- **Sous-composante 3.2** : Soutenir le développement des chaînes de valeur stratégiques et régionales
- **Sous-composante 3.3** : Promouvoir des fermes agro-alimentaires modernes pour les coopératives agricoles communautaires
- **Composante 4.** Intervention d'urgence contingente (CERC)
- **Composante 5.** Gestion du programme et soutien à la coordination ministérielle.
- **Sous-composante 5.1** : Gestion du programme
- **Sous-composante 5.2** : Mise en place d'une unité spéciale de livraison (SDU) au MASAE

## **II. Objectifs de l'intervention de ANIDA**

L'Anida intervient dans le cadre du programme de mise en place des coopératives agricoles communautaires qui s'aligne sur la vision 2050 du PROJET, et qui est décliné à travers le PSSA du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage.

L'agence est chargée de la réalisation de 600 ha de périmètres pour impulser la création des premières Coopératives Agricoles Communautaires, pour donner suite à la requête de restructuration du programme FSRP demandée par le MASAE auprès de la BM. Il est prévu de réaliser les travaux de 30 fermes de 20 ha sous la supervision d'un cabinet chargé du contrôle des travaux.

En raison de l'importance accordée à ce projet, il est nécessaire que l'agence accompagne efficacement le bureau pour un suivi et la supervision de proximité qui devra se faire pour garantir la performance.

## **III. Consistance des travaux à suivre**

Pour chacun des sites retenus, les travaux envisagés portent sur :

- a. FOURNITURE ET POSE DE RESEAU D'IRRIGATION (10 ha de goutte à goutte, 5 ha de pivot et 5 ha d'aspersion), DE CLOTURE GRILLAGEE, DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET D'INSTALLATION DE SERRES :**
  - Débroussaillage, dessouchage, terrassement et planage sommaire ;
  - Fourniture et Pose de clôture grillagée inoxydable de 1,5m de haut ;
  - Aménagement mur d'entrée principale ;
  - Fourniture et Pose de Réseau d'irrigation goutte à goutte sur 10 ha , 5 ha de pivot et 5 ha s'aspersion ;
  - Construction de toilette à deux boxes ;
  - Construction de bâtiments agronomiques ;
  - F&P de réserve d'eau de 5 m3 sur support en béton ;
  - Construction d'abri pour gardien
  - Construction de portail ;
  - Construction de bassin d'arrosage des pépinières ;
  - Installation de serres 2000 m2
  - Réalisation de 3 fermes warwi constitué chacune de 20 fermes de 1 ha mises ensemble et disposant d'une case d'habitation, d'un poulailler de 2 m2, une serre de 200 m2 et une case foyer centrale
- b. / REALISATION ET EQUIPEMENT DE FORAGES CAPABLE DE FOURNIR UN DEBIT DE 60 m3/h pour les fermes de 10 ha et 100 M3/H pour les fermes**

### **POUR LE FORAGE**

- L'installation de chantier ;
- La fourniture et pose des tubes pleins et crépinés;
- La fourniture et mise en place du gravier filtre et de remblai ;
- La cimentation ;

- Le développement du forage ;
- Les essais de Pompage ;
- L'analyse chimique de l'eau.
- La désinfection par chloration

#### POUR LES EQUIPEMENTS

- Construction d'une **cabine de pompage** en dur de 4,00m x 3,00m muni d'une tête de forage, centrée sur ce dernier, en métal déployé sur 1,80m x 1,80m (voir plan ci-joint) ;
- Fourniture et pose d'un équipement d'exhaure au niveau de chaque forage, capable de donner les débits de 60 m<sup>3</sup>/h HMT 80 m (indicatif), réalisation d'un bassin de 3000 m<sup>3</sup> et fourniture d'une pompe de reprise de 120m<sup>3</sup>/h, HMT 70 m (indicatif). Ce dispositif sera composé d'une électropompe immergée, **d'un groupe électrogène** et d'une armoire de commande.
- Fourniture et pose de 80 ml de câble électrique de puissance, 210 ml de câble de sonde 1x1,5 mm<sup>2</sup>, 1 boîte de jonction et 3 sondes de niveau + F et Pose de variateur Hybride AC/DC avec fonctionnement automatique. Les travaux à réaliser sont listés ci-dessous :
- Réalisation de champ photovoltaïque par la fourniture et pose de panneaux solaire polycristallins permettant d'alimenter l'électropompe immergée, la pompe de reprise, le pivot de 5ha et la serre de 2000 m<sup>2</sup>.
- F et Pose d'armoires de commande hybride (Entrées DC et AC, Sortie AC triphasées) pour l'électropompe ;
- F et Pose de coffret DC combiner box + parafoudre ;
- F et pose de structure de supports galvanisés + visserie inviolable en inox ;
- Massif en béton armé pour la structure de support ;
- F et pose de Piquet de terre ;
- F et pose de Câble nu en cuivre de 35mm<sup>2</sup> ;
- F et pose de Câble de terre gaine 1X25mm<sup>2</sup>.

#### IV. Localisation des sites concernés

| 1) Région de Diourbel Commune de Taïf, Sites de                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Touba Taïf Sèrère,</li> <li>2. Keur Baba,</li> <li>3. Darou Ndiaye Keur Serigne Bathie,</li> <li>4. Sandatou,</li> <li>5. Danki,</li> <li>6. Darou baila,</li> <li>7. Ndam,</li> <li>8. Naba,</li> <li>9. Tanné,</li> <li>10. Taïf</li> </ol> |

|                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2) Région de Kaolack, Commune Taïba Niassène , Sites de</b>                                                                                 |
| 11. Taïba Niassène (2 sites)<br>12. Keur Abibou Niass<br>13. Keur Maba Awa<br>14. Keur Gaye Yacine<br>15. Tolou Baye (100 ha)<br>16. Tawa Walo |
| <b>3) Région de Thiès, Commune Mbayenne Sites de</b>                                                                                           |
| 1. Yôye,<br>2. Gouye Dague,<br>3. Thiambène                                                                                                    |
| <b>Commune de Niakhène, Sites de</b>                                                                                                           |
| 4. Keur Maïssa Ndiaye<br>5. Ndémène<br>6. Mérina Asta<br>7. Ndéré Mbaye<br>8. Meoudoune 1<br>9. Keur Makal<br>10. Maka Mor Khary               |

## **V. Dépendance hiérarchique et fonction principale du superviseur**

Le suivi est prévu sur les trois axes régionaux, les ingénieurs représenteront au niveau communal l'Unité d'Exécution Technique du Projet (UET). Ils seront placés sous l'autorité l'UET et sous la supervision de la Direction Technique et de la Coordination de Zone. Ils assureront le suivi de la mise en œuvre des activités en relation avec le bureau de contrôle et le personnel technique de l'ANIDA. Ils auront pour responsabilités : la coordination des travaux et l'animation des relations avec collectivités locales, les bénéficiaires et l'Administration décentralisée, mais également le suivi rapproché des activités. Les travaux exécutés et livrés par l'Entreprise doivent être conformes aux exigences stipulées dans le marché de travaux (**respect des spécifications techniques, respect des coûts et délais**).

## **VI. Profil et expériences requis**

- 3 Ingénieurs de Conception dans le domaine Génie Rural, Génie Civil ou équivalent (CV, attestation de travail et diplômes à l'appui).
- 5 ans d'expérience au moins dans la coordination et la supervision de travaux d'aménagement hydro agricole utilisant les eaux souterraines avec les technologies de pompage solaire et la construction de serres agricoles et de pivot central. Il est attendu deux (02) références de projets similaires, durant les cinq (05) dernières années.
- une bonne connaissance des travaux de forage et la disponibilité pour le suivi continu, **la réception des étapes critique** en rapport avec les experts du bureau de contrôle. Disposer d'une bonne connaissance sur le suivi de l'application des mesures des sauvegarde environnementale et sociale, sur l'hygiène, santé et sécurité pour ces types de travaux.
- Expérience avérée dans la conception, la planification et la mise en œuvre de projets
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Internet)
- Aptitude à travailler en groupe avec différents cadres, avec différents services de l'administration, les entreprises, les autres projets, les associations, les groupements de producteurs ;
- Grandes qualités d'écoute et de compréhension du milieu rural et des activités agro-sylvo-pastorales ;
- Bonne condition physique avec aptitudes à effectuer des déplacements sur le terrain, notamment dans toute la zone d'intervention du projet.

## **VII. Tâches et responsabilités**

- Participer à la mise en œuvre des activités en relation avec les autres experts du Projet.
- Supervision et accompagnement du cabinet qui sera responsable vis-à-vis de l'UET et de l'ANIDA, du contrôle et de la supervision des travaux. Il sera notamment chargé d'effectuer l'ensemble des opérations nécessaires à la réussite du projet y compris la vérification des implantations, des projets d'exécution qui seront fournis par l'entrepreneur.
- Il doit s'assurer que les prestations du bureau sont correctes (présence sur le terrain, journal de chantier, réunions hebdomadaires et PV, etc.) et que les travaux sont effectués conformément aux conditions du contrat avec l'entreprise, en particulier en ce qui concerne les délais contractuels et la maîtrise des coûts.
- L'ingénieur veillera à ce que le contrôle de la réalisation des forages ainsi que les équipements de pompage associés soit effective, l'installation correcte du réseau d'irrigation, l'installation des pivots et des serres dans les règles, la réalisation des bâtiments et la réalisation des clôtures grillagées, pendant toute la durée des travaux et pendant les phases de préparation et de réception.
- L'ingénieur planifiera ses visites journalières pour faire le tour des tous les sites chaque semaine, il sera tenu des réunions de chantiers.
- Il tiendra une réunion hebdomadaire dont le PV sera transmis à la Direction Technique (DT), à la coordination et au point focal du programme.

- Toutes les 2 semaines, il sera accompagné des techniciens de la coordination et/ou de la DT pour le suivi.
- Il préparera et accompagnera l'UGP du FSRP et ANIDA qui effectueront une supervision mensuelle la première semaine qui suit chaque fin du mois. Une réunion de coordination de synthèse conclura la visite et une synthèse de l'avancement sur le programme et une nouvelle programmation du mois en cours seront présentées en présence de tous les acteurs
- L'ingénieur validera les attachements et les rapports des entreprises. Il déposera son rapport d'activités chaque mois, rapport qui fera une synthèse sur ses activités et sur la situation des travaux.

### **VIII. Durée et lieu de travail**

Le contrat est prévu pour une durée de 12 mois, il sera mis à disposition les moyens de travail dont le déplacement et le superviseur logera à proximité des zone de chantier pour plus d'efficacité. Les zones d'intervention sont :

|                           | Basé à                                                                  |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Un superviseur de travaux | Zone d'intervention de Kaolack , dans la commune de Taïba Niassène      |
| Un superviseur de travaux | Zone d'intervention de Diourbel, dans la commune de Taïf                |
| Un superviseur de travaux | Zone d'intervention de Thiès, dans les communes de Niakhène et Mbayenne |